

## L'énergie est notre avenir. économisons-la !

### CHARGES DU SERVICE PUBLIC DE L'ÉLECTRICITÉ

La loi du 3 janvier 2003 a instauré une contribution appelée « Contribution aux Charges du Service Public de l'Électricité ». Le montant annuel de ces charges **est arrêté conjointement par les ministères de l'économie et de l'industrie sur proposition de la commission de régulation de l'électricité (CRE).**

Cette contribution est destinée à alimenter un fonds qui finance le budget du médiateur de l'énergie et qui compense :

- les surcoûts de production liés à l'obligation d'achat de la production d'électricité par des énergies

renouvelables et à la cogénération

- les surcoûts de production dans les zones non interconnectées (c'est-à-dire la Corse et les départements d'Outre-mer), liés à la péréquation tarifaire.
- les charges dues aux dispositions sociales vis-à-vis des clients en précarité énergétique.

Pour l'année 2011, cette contribution a été réévaluée en prenant en compte les nouvelles charges et la nouvelle assiette des consommations. Elle est donc passée de 0,45 c€/kWh à 0,75 c€/kWh au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

### ÉVOLUTION du Tarif de Première Nécessité

Dans le cadre de leurs missions de service public confiées aux concessionnaires de la distribution d'énergie électrique, les fournisseurs d'électricité, en particulier la SICAE, doivent proposer aux clients en difficultés le Tarif de Première Nécessité.

Pour bénéficier de ce tarif, le quotient social ne doit pas excéder celui donnant droit à la Couverture Maladie Universelle Complémentaire (620,58 euros mensuels en 2009) pour une personne seule.

Ce tarif est accordé pour un an,

pour la résidence principale, et dépend de la composition familiale (le nombre d'unités de consommation). Il est renouvelable après validation annuelle des droits par les organismes d'assurance maladie qui sont les émetteurs de l'attestation des droits.

Un arrêté du 23 décembre 2010 a fait évoluer les taux de réduction qui sont désormais compris entre 40 et 60% (au lieu de 30 à 50%). Pour rappel, ces taux s'appliquent sur l'abonnement (puissance maximum de 9 kVA) et les 100 premiers kWh de consommation mensuelle.

### ÉVOLUTION des Taxes Locales sur l'Électricité

La loi du 7 Décembre 2010 portant sur la nouvelle organisation du Marché de l'électricité instaure un nouveau mode de calcul des taxes locales sur l'électricité à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011. Les perceptions faites dorénavant au profit des collectivités

(départements, communes ou syndicat de communes), sont désormais calculées en fonction de la quantité d'électricité facturée et porteront également sur des usages précédemment exclus comme l'éclairage public.

### TRAVAUX PRÉVUS AU COURS DU 1<sup>ER</sup> SEMESTRE 2011 :

- Le renouvellement de la ligne 20.000 V Eclusier – Cappy dans la continuité des travaux de Feuillères-Frise-Eclusier en technique souterraine
- Le renouvellement de la ligne 20.000 V Poste Pompage – Poste Gaujat à Proyard en technique souterraine
- Le renouvellement de câbles souterrains 20.000 V « ancienne génération » Rue Jules Ferry à Flamicourt, Rue de Devisse à Devisse, RD29 à Estrees Mons;
- Création d'une ligne 20.000 V souterraine entre Arvillers et Erches.

### LA SICAE DE LA SOMME PEUT DÉVELOPPER LA DISTRIBUTION DE GAZ SUR 66 COMMUNES RURALES

Un **nouveau contrat de concession** a été signé avec la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme dans le cadre d'un appel d'offre d'une délégation de service public. La signature de ce contrat a été annoncée à l'ensemble des communes concernées le 11 octobre dernier.



Cette délégation de service public concerne **66 communes** situées à l'Est du département la Somme (à l'Est de Péronne et de Roye), auxquelles s'ajoutent la commune de Flaucourt (située à proximité de Péronne) et la commune de Ville-sur-Ancre (à proximité d'Albert) **soit 20.478 habitants.**

Ce nouveau périmètre permettra potentiellement à 93 communes rurales, au total, de bénéficier d'un développement de réseau en gaz propane ou gaz naturel.

En effet, **depuis 2007**, la SICAE de la Somme et du Cambrasis a été retenue comme opérateur gazier pour :

- 2 communes situées autour de Péronne en 2007
- 17 communes situées sur le secteur du Santerre en 2008,
- 8 communes situées sur le secteur du Santerre en 2009 .

A ce jour, la SICAE alimente déjà **6 communes en gaz**, après les mises en services, en 2007 de la commune de Saily Saillisel en gaz propane, fin 2009, des communes de Contoire Hamel et de Mézières en Santerre en gaz propane et début 2010 des communes de Vrely et Herbécourt en gaz naturel et Combles en gaz propane.

Sur ces 6 communes, 163 raccordements ont déjà été réalisés et 8859 mètres de réseaux ont été construits.

Les perspectives au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2011 sont les mises en service des dessertes en gaz naturel des communes de Gentelles, Arvillers et Marcelcave avec plus de 11 km de réseaux construits et 182 raccordements. Il est à noter que le développement de l'activité gaz au sein de la SICAE générera le recrutement de **3 personnes.**

Comme sur les autres communes déjà alimentées en gaz, l'objectif est d'apporter aux 68 nouvelles communes une **offre complémentaire** aux collectivités et à leurs administrés avec lesquelles la SICAE travaille depuis presque un siècle. L'offre de gaz proposée correspond à l'esprit de service public de l'entreprise qui est à son origine : **la volonté d'apporter un service aux habitants de toutes les communes, même les plus rurales, dans une optique d'aménagement du territoire.**

La mutualisation des conditions de réalisation qui est proposée offre un espoir plus grand de desserte en gaz pour les communes les plus petites, économiquement moins, voire non rentables séparément, mais aussi d'avoir un prix homogène pour l'ensemble des communes, donc une égalité de traitement des usagers.

# BILANS ENERGETIQUES

**Vous souhaitez connaître les caractéristiques énergétiques de votre logement et obtenir des recommandations sur les travaux prioritaires à réaliser !**

Un expert de la SICAE, réalise un diagnostic en fonction des caractéristiques du logement et suggère des solutions et équipement adaptés à vos besoins afin d'améliorer la performance énergétique de votre logement en recherchant avec vous les solutions les mieux adaptées par rapport à vos attentes.

Pour connaître les modalités de cette offre contactez votre accueil clientèle ou rendez-vous sur notre site internet [www.sicaesomme.fr](http://www.sicaesomme.fr)

## 1 BILAN BIEN ETRE : (TÉLÉPHONIQUE)

- Descriptif des caractéristiques du logement (nombre de niveaux, situation, année de construction)
- Descriptif du bâti (toiture, murs, fenêtres, plancher)
- Description des équipements (ECS, chauffage, ventilation)
- Situation de la performance énergétique du logement
- Classement des émissions de CO<sub>2</sub>
- Dépenses énergétique par poste
- Evaluation de la déperdition du logement
- Orientation sur les travaux à privilégier
- Envoi d'un rapport synthétique par courrier

**Durée :**  
30 minutes  
**Prix :** 39 €

## 2 BILAN CONFORT : (DANS NOS BUREAUX, SUR RENDEZ-VOUS)

**Bilan Bien-Être +**

- Recommandation sur les travaux à réaliser
- Estimation du coût des travaux
- Envoi d'un rapport par courrier

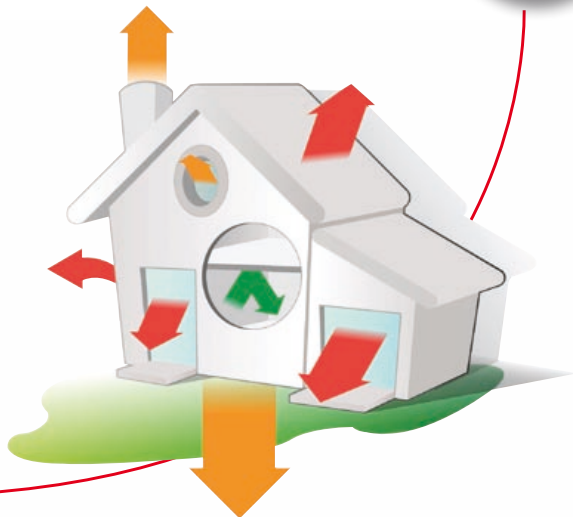
**Durée :**  
1 heure  
**Prix :** 79 €

## 3 BILAN PRESTIGE : (SUR PLACE)

**Bilan Confort +**

- Recommandation sur les choix de matériaux
- Estimation du coût des travaux par matériaux
- Classement énergétique du logement après travaux et comparatif par rapport à l'état initial
- Envoi d'un rapport par courrier

**Durée :**  
2 heures  
**Prix :** 179 €



## LES LAMPES BASSES CONSOMMATIONS

Dopées par le Grenelle de l'Environnement, les lampes basse consommation remplacent désormais les ampoules à incandescence classiques. Si leurs performances sont incontestables, elles présentent toutefois une caractéristique technique qui peut poser problème.

Les lampes économiques basse consommation, telles que les fluo compactes, offrent des avantages avérés en comparaison aux lampes à incandescence classiques : meilleures performances, durée de vie plus longue et moins d'échauffement. Cependant, elles présentent une caractéristique technique qui peut poser problème : la valeur du courant d'appel au moment de l'enclenchement d'une lampe.

En effet, avec une ampoule à incandescence, ce courant d'entrée peut être jusqu'à 17 fois supérieur

au courant nominal indiqué sur les fiches techniques. Avec les lampes fluo compactes, la hauteur du courant d'appel peut être 100 fois supérieure. A cause de ce courant d'appel jusqu'à 100 fois plus élevé à l'enclenchement pendant un temps de quelques millisecondes, les contacts des relais qui commutent l'éclairage « ON/OFF » chauffent et se soudent. Outre les relais, tous les appareils de programmation et d'automatisme du système d'éclairage (minuteriers, détecteurs, interrupteurs...) peuvent être abîmés.

**Conséquence :** il devient nécessaire de remplacer ces dispositifs, ce qui engendre des pannes et des coûts importants. Le simple remplacement de l'automatisme à l'identique ne suffit pas car, dans ce cas, il est nécessaire d'installer des automatismes pouvant gérer ces appels de courant.

## ORIGINE DE L'ELECTRICITE

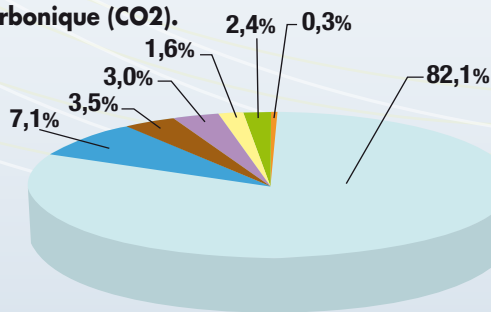
Conformément au décret du 30 avril 2004, sont indiquées ci-dessous la répartition des différentes sources d'énergie primaire utilisées pour la fourniture d'énergie électrique ainsi que la quantité de dioxyde de carbone générée par la production d'un kWh :

• La fourniture d'un kWh d'électricité en 2009 a induit :

• L'émission de **58,4 grammes de gaz carbonique (CO<sub>2</sub>)**.

**Répartition entre les différentes sources d'énergie primaire utilisée en 2009**

- Nucléaire
- Hydraulique
- Charbon
- Gaz
- Fioul
- Autres renouvelables
- Autres



## VOS INTERLOCUTEURS

Vous pouvez les contacter pour tout renseignement d'ordre technique :

**Accueil de Péronne :** Christophe JOUGLET

18, place du jeu de Paume  
80200 PERONNE

Tél. : 03.22.84.11.90 - Fax : 03.22.84.80.84

**Accueil de Roisel :** Christophe DUFOUR

11, rue de la République - B.P. 40058 - ROISEL  
80208 PERONNE CEDEX

Tél. : 03.22.86.45.45 - Fax : 03.22.86.45.46

**Accueil de Rosières :** Michaël HENON

24, rue Jean Jaurès  
80170 ROSIÈRES-EN SANTERRE

Tél. : 03.22.88.47.88 - Fax : 03.22.88.15.99

**Accueil de Montdidier :** Michaël HENON

Zone industrielle de "la Roseraie"  
80500 MONTDIDIER

Tél. : 03.22.98.34.34 - Fax : 03.22.78.93.26

**Accueil de Roye :** Michaël HENON

14, rue St Pierre - 80700 ROYE

Tél. : 03.22.87.11.13 - Fax : 03.22.87.68.87

**Accueil de Cambrai :** Christophe JOUGLET

1 bis, rue d'En bas - 59161 ESCAUDOEUVRES

Tél. : 03.27.74.96.24 - Fax : 03.27.74.73.10

Vous pouvez les contacter pour toutes questions relatives à votre tarif, votre contrat, la fourniture d'énergie ou l'optimisation tarifaire :

**Nadège NOË et Thierry CAZY**  
03.22.88.47.84